



le Journal de forum réfugiés

N°39 TRIMESTRIEL / JUILLET 2007 / 3€

Le terme de "réfugié" s'appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer

de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la Convention de Genève



1 000 personnes à Lyon, 2 000 personnes à Paris, merci à tous ! Rendez-vous en 2008...

Gros plan...

La Commission des recours des réfugiés : des réformes à surveiller

Face aux critiques que l'instance d'appel du droit d'asile a dernièrement essuyées, une réforme ou refonte de la juridiction semble s'imposer.

Depuis plusieurs années, les présidents successifs de la Commission des recours des réfugiés (CRR) alertent vainement les pouvoirs publics sur la nécessité de réformer la CRR pour clarifier son statut à l'égard de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Récemment, le président actuel a relancé ce débat en missionnant Anicet Le Pors, président de section à la CRR, pour mener une réflexion sur le statut et le fonctionnement de la juridiction.

Dans son rapport⁽¹⁾, M. Le Pors explore trois voies de réforme. Il propose le transfert du contentieux de l'asile aux juridictions administratives, solution difficilement réalisable vu l'engorgement de ces tribunaux. Il envisage aussi la création d'une juridiction unique pour l'ensemble du contentieux résultant de l'application du CESEDA. Cette piste, plus plausible depuis la création du ministère de l'Immigration, risquerait cependant d'aggraver la confusion entre asile et immigration et de voir disparaître les spécificités du contentieux de l'asile. Finalement, M. Le Pors préconise le rattachement de la CRR au Conseil d'Etat. Cette option offre en effet les avantages de la simplicité, malgré les quelques réformes qu'elle nécessitera, et de la sagesse puisqu'elle consacrerait l'indépendance de la juridiction vis-à-vis de l'OFPRA. Toutefois, elle ne saurait être envisagée, comme elle l'est (volontairement ?) dans le rapport, sans une remise en question et rationalisation du fonctionnement de l'instance

Des réajustements nécessaires

Il est urgent de garantir l'autonomie de la juridiction dans les meilleurs délais. La CRR est en effet dépendante sur les plans administratif et budgétaire de l'OFPRA, établissement dont elle contrôle les décisions. Cette curiosité française, dénoncée par le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme⁽²⁾, constitue une violation du principe d'indépendance des juridictions et pourrait même conduire à une condamnation par la Cour européenne des droits de l'Homme.

La CRR est la juridiction administrative qui annule le plus de décisions (plus de 15% des décisions de l'OFPRA en 2006). Cet écart d'interprétation entre l'OFPRA et la CRR invite les deux instances de protection à s'interroger sur la qualité de leurs décisions. Plus particulièrement, l'instance d'appel doit veiller à ce que ses formations de jugement aient une lecture non pas unique mais harmonisée des instruments de protection et replacent la Convention de Genève au premier plan. Un accès régulier à des formations juridiques et géopolitiques et une évaluation périodique des décisions pourraient remédier provisoirement à cette difficulté. A terme, une professionnalisation des formations de jugement, accompagnée pourquoi pas d'une spécialisation géographique des sections, doit être envisagée.

Le rôle du rapporteur mériterait aussi d'être redéfini. Le rapporteur est un élément essentiel du dispositif actuel de par la connaissance des recours qu'il instruit et de par son expertise juridique et géopolitique. Toutefois, ses missions combinées posent questions. Peut-il proposer, sans avoir entendu le requérant, une solution sur le dossier à une formation de jugement, qui ne prend connaissance du dossier qu'à l'audience ? Peut-il, après avoir proposé une conclusion, participer au délibéré, où sa voix, certes consultative, peut influencer les juges ? Enfin, comment peut-il assumer, en toute indépendance, à la fois les fonctions d'instructeur du dossier et de rédacteur de la décision ?

Au-delà des déclarations répétées du gouvernement sur le raccourcissement des délais des procédures, la CRR devra maintenir un délai incompressible nécessaire pour l'instruction des dossiers. Le président de la commission, Monsieur François Bernard a rappeler à plusieurs reprises que le délai ne pourra être inférieur à quatre mois. A cet égard, la mise en œuvre tant attendue d'une aide juridictionnelle accessible à tous les requérants et l'augmentation du nombre d'avocats constitués à chaque audience qui en résultera, vont obliger la CRR à revoir son organisation.

Enfin, la réflexion sur une régionalisation de l'instance d'appel et son implantation en province doit être poursuivie d'autant qu'elle permettrait une proximité avec les requérants et leurs conseils.

Des spécificités procédurales indispensables

Si la CRR actuelle nécessite d'être réformée ou tout au moins réajustée, certaines particularités de la procédure d'asile ne sauraient être remises en cause : la place accordée à l'oralité des débats et à la parole du requérant ; la collégialité des formations de jugement ; ou encore la présence d'un assesseur du HCR à l'audience, exception française qui contribue à une interprétation évolutive de la Convention de Genève.

Pour l'heure, il est difficile de se livrer à l'exercice des pronostics quant à l'avenir de la juridiction. Le nouveau ministère de l'Immigration, chargé également de l'asile, pourrait rapidement proposer sa solution. A nous de veiller à ce qu'une restructuration de la juridiction ne fasse pas primer le rendement et la gestion migratoire sur la garantie d'un standard juste et élevé de protection. ■

Violaine Goddet

1- Rapport sur la situation statutaire des personnels de la Commission des recours des réfugiés, Anicet Le Pors, octobre 2006. Voir aussi Parole à... Anicet Le Pors, Journal de Forum réfugiés n°38.

2- Rapport d'Alvaro Gil-Robles sur le respect effectif des droits de l'homme en France, février 2006.

Editorial par Olivier Brachet

A propos du ministère de l'immigration...

Forum réfugiés a toujours pensé et écrit que pour gérer mieux et plus sereinement les flux migratoires qui seront un des grands dossiers de ce siècle, il fallait créer un ministère «des migrations» appuyé sur une administration moderne et réceptive. Les migrations se développeront très fortement dans le monde de demain, c'est incontournable et souhaitable. La France, comme les autres pays, devra savoir ouvrir ses portes au grand brassage humain dans le cadre de règles qui seront plus complexes, et surveiller des mouvements qui cependant s'amplifieront. Ce sera une des conditions pour que notre pays se tourne vers l'avenir.

Il y aura des contrôles, probablement stricts, qui ne pourront toutefois s'exercer qu'en contrepartie d'une ouverture au monde, aux migrations nouvelles, de courte, moyenne ou longue durée, pour des motifs multiples. Ces motifs de plus en plus variés ne sauront écarter la clef de voûte : le travail. Sans migration de travail, sans règles du jeu ou trop de fermetures, on répétera les drames humains et les prises de risques les plus insensés.

Ainsi donc, dans cette perspective positive, ouverte, nous disons oui à la construction, qui sera longue, d'un tel ministère et d'une administration dédiée. Toutefois, il existe une approche opposée à celle-ci, vers laquelle nous risquons de tendre. Cette approche est celle d'un nouveau ministère qui risque de n'être qu'un rassemblement de moyens de «défense», de «contrôle», de dissuasion, d'endiguement, un ministère où même le co-développement ne serait qu'un outil de lutte contre les migrations. Ce serait alors une politique «de cause perdue», une vision mélancolique d'un temps passé et d'une identité menacée ! Par ailleurs, si la question de l'identité nationale existe bien, si aucun tabou ne doit planer sur une discussion la concernant, sa corrélation exclusive à la migration renvoie à un aveu de rigidité et à un oubli de l'histoire. L'identité évolue lentement mais inexorablement, c'est sa vitalité, et cependant elle n'en est pas moins la nôtre...sa force, ou sa faiblesse, se révèle dans son rapport positif à l'altérité.

Puisque l'asile est dévolu à ce ministère, nous ne souhaitons pas qu'il échoue. Cela comporterait en effet le risque que ce domaine soit repris en main par le seul ministère de l'Intérieur. Il faudra par contre être particulièrement vigilants. L'asile est un véritable indicateur de tendance, pas seulement une obligation morale, comme le disait notre nouveau ministre dans un article récent, mais une obligation de droit international que la France a souscrite «délibérément», on pourrait même dire «choisie».

Autant les gouvernements peuvent définir des politiques migratoires, autant il n'y a pas de politique d'asile. S'il arrive un réfugié, on le protège ; s'il en arrive dix ou 100 000 on doit continuer à les protéger. Si la Macédoine il y a quelques années, et la Syrie et la Jordanie aujourd'hui ont pu protéger contre le refoulement des centaines de milliers de réfugiés, alors, nous ne pouvons nous dérober. Ce n'est pas seulement une question morale, et encore moins politique, c'est une obligation.

Nous avons redit récemment avec insistance, lors d'une première rencontre avec M. Brice Hortefeux, qu'il convient de séparer absolument la politique migratoire et la question des réfugiés. Seule une attention de tous les instants pour écarter la confusion permettra d'éviter le pire... celui où l'on finit par admettre de renvoyer des gens menacés de persécutions à leurs bourreaux.

Nous avons d'ailleurs attiré l'attention du ministre sur le fait que nous ne passions pas loin de ce risque. En effet, c'est près de 625 décisions d'accord de cartes de réfugié obtenues à la Commission des recours des réfugiés (CRR) qui l'ont été à des requérants qui provenaient de pays «sûrs» qui faisaient l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire. Ils auraient donc pu être renvoyés avant même la décision positive de la CRR. Leur renvoi aurait eu des répercussions considérables sur la crédibilité de la protection de la France. C'est pourquoi, en raison de ces risques, un enjeu majeur plane dans les mois qui viennent sur le sort de la CRR. On sait que le gouvernement devra prendre des décisions en raison du droit européen, pour garantir l'indépendance de la CRR vis-à-vis de l'instance qu'elle a à juger. Le fonctionnement de la CRR devra aussi être repensé sans que ses décisions ne tendent de manière insidieuse à diminuer sa vigilance sur les décisions de l'OFPRA. Il y a là un des enjeux majeurs pour l'asile dans les mois qui viennent⁽¹⁾. Nous y porterons un œil attentif, tout comme nous surveillerons l'indépendance de toutes les instances de détermination du statut de réfugié en France, quelque soit leur ministère de tutelle ou de référence.

Comme nous l'avons écrit de nombreuses fois, dans l'état actuel du monde, il n'y a aucune raison que le nombre absolu de statuts de réfugiés délivrés par la France (tendanciellement une dizaine de milliers par an) baisse substantiellement. Dans l'hypothèse inverse, il faudrait convenir qu'un changement insidieux de doctrine d'application de la Convention de Genève se serait infiltré dans le système ou que les demandes de protection ne peuvent plus se manifester. Alors oui, la France aurait baissé sa garde en matière de protection des réfugiés.

Nous jugerons ce ministère sur sa capacité à défendre l'asile et des indicateurs minutieux en témoigneront dans l'avenir. Nous les suivrons et nous vous en tiendrons informés. ■

1- Cf article ci-contre

Sommaire

1 Gros plan...

La Commission des recours des réfugiés : des réformes à surveiller

Actualité

La réinstallation, unique solution durable pour les réfugiés irakiens

Histoire de ...

Histoire d'un retour en Bosnie-Herzégovine

Parole à ...

Parcours d'exil

La vie de l'association

Rapport d'activité 2006
Forum réfugiés rencontre le nouveau ministre
En 2007, le Transit a 10 ans !
Engagement européen de Forum réfugiés
Exposition photo : un outil pour parler de la situation psychologique des réfugiés

2

Regard sur ...

le Darfour

3

Infos en bref ...

A lire, à consulter ...

4

Brèves

Soutien/Abonnement

Suppléments :

pour nos lecteurs anglophones, traduction d'articles choisis grâce au soutien de la Commission européenne

Bon de commande

Histoire de ...

Histoire d'un retour en Bosnie-Herzégovine

10 janvier 2007, sur le quai de la gare, les adieux sont silencieux, pudiques, pour dissimuler une grande émotion. Dans quelques heures, ils s'envoleront de Roissy pour Sarajevo et la Bosnie-Herzégovine, pays qu'ils avaient quitté deux ans plus tôt. A l'aéroport, un fonctionnaire de l'Anaem leur remet 1 600 euros, correspondant à une partie de cette aide au retour sur laquelle ils comptent pour redémarrer.

Aéroport de Sarajevo. Arrivés en fin de journée, ils se soumettent au questionnaire des policiers s'agissant des raisons qui les ont poussés à demander l'asile en France. L'interrogatoire n'est pas suspicieux ni même agressif, c'est un entretien devenu maintenant banal pour la police. Ce sera bien le seul accueil auquel Vahid, Nermina et leurs deux enfants auront droit. Ici pas de comité d'accueil de l'Anaem ni même d'une quelconque organisation bosniaque d'aide au retour des réfugiés. Un vague pressentiment commence à poindre : seuls ils sont, seuls ils resteront. Heureusement, un cousin vient les chercher pour les emmener chez un parent dans un village près de Tuzla.

Cinq mois après leur retour, ils sont toujours hébergés au même endroit, non pas par choix, mais parce qu'ils n'ont pas les moyens et parce que l'offre, dans un pays où tout reste encore à reconstruire après plus de trois années de guerre, est forcément restreinte. Et encore Vahid n'a pas été victime d'escroquerie de la part de certains individus, se faisant passer pour de vagues bailleurs immobiliers auprès des familles réinstallées et qu'elles ne voient plus une fois délestées de leur argent.

Travaille-t-il ? Oui, mais depuis peu. Il vient d'être embauché comme chauffeur routier international et fait du fret entre la Bosnie-Herzégovine et l'Allemagne. Avec 40 % de chômage en Bosnie-Herzégovine, ceux qui ont un emploi stable sont peu nombreux. «Viens voir la situation ici» lance-t-il «La Bosnie, ce n'est pas que Sarajevo. C'est très difficile dans les villages».

Les difficultés économiques, le manque de perspective d'avenir dans un pays fui par beaucoup de jeunes traumatisés par la guerre rendent d'autant plus éprouvant le retour au pays. Un retour au pays qui révèle les souvenirs douloureux des camps de réfugiés, du parent assassiné sous ses yeux ou bien disparu. Moral en berne, sentiment d'échec, retour à la case départ sans être persuadé d'avoir fait le bon choix. Il est vrai qu'ils ont choisi l'aide au retour uniquement pour ne pas faire endurer à leurs enfants l'hébergement du 115 en restant en France. Lorsque le choix est fait par dépit il ne peut jamais être satisfaisant.

Elles sont loin les promesses d'accompagnement social. Seules deux dates données à Paris maintiennent encore le lien avec le dispositif d'aide au retour, correspondant au versement des deux dernières tranches de l'aide financière que doit leur verser l'Ambassade de France. Mais excepté cela, aucune autre nouvelle.

Cette aide au retour, nouvelle mouture, ne diffère en rien de l'ancienne si ce n'est une aide financière majorée. Cela suffit-t-il à la réinstallation durable des familles ? Rien n'est moins sûr.

Néanmoins, une initiative vient apporter une amélioration porteuse d'espoir dans ce dispositif d'aide au retour. Ainsi, une association française Mirsada, en partenariat avec l'ANAEM, aide les familles réinstallées à définir un micro-projet économique dans la région de Tuzla avec l'appui d'un salarié et à le réaliser grâce à un nouvel encouragement financier de 3 500 euros. Depuis début mai, date à laquelle a effectivement démarré ce programme, 30 familles ont déjà en un mois pris contact avec l'association. Elle souhaite inscrire ce programme sur le long terme en sollicitant à l'avenir les fonds européens. Ses responsables sont persuadés que la Bosnie a des atouts dans le domaine de l'agriculture et du tourisme.

Seul un accompagnement de ce type donne un sens à l'aide au retour volontaire qui ne doit pas être qu'une incitation financière. ■

Damien Venturino

A lire, à consulter...

■ **Forum réfugiés**, rapport annuel 2007, Il faut renouer avec l'impératif de la protection, juillet 2007

■ **Forum réfugiés**, livret d'accueil du demandeur d'asile disponible sur Internet

■ **Revue des migrations forcées** (Université d'Oxford). Forum réfugiés a contribué au numéro de juillet sur le renforcement des capacités au sud, en écrivant un article sur son expérience au Maroc. <http://www.migrationforcee.org/>

■ **ANAEM**, la santé des réfugiés et des demandeurs d'asile et des réfugiés hébergés en CADA et CPH en 2006, avril 2007

■ **Amnesty International**, rapport annuel 2007, La situation des droits humains dans le monde, mai 2007

■ **UNHCR**, La réinstallation des réfugiés, Un manuel international pour guider l'accueil et l'intégration, 2003

■ **UNHCR**, rescue at sea, A guide to principles and practice as applied to migrants and refugees, 2007

■ **Laurence Roulleau-Berger**, Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe, éd. Laurence Roulleau-Berger 2007, 248 p.

■ **El Mouhoub Mouhoud et Joël Oudinet**, L'Europe et ses migrants, ouverture ou repli ?, L'harmattan, 2007, 328 p.

Actualité

La réinstallation, unique solution durable pour les réfugiés irakiens

En avril dernier, la Communauté internationale s'est réunie afin de répondre à ce que l'UNHCR identifie comme «le déplacement de population le plus important depuis la guerre ayant suivi la création d'Israël en 1948»⁽¹⁾.

La comparaison avec les réfugiés palestiniens n'est sûrement pas innocente. L'UNHCR suggère au monde de se souvenir des effets destabilisateurs que cette crise a eu, à long terme, tant au Liban et dans les pays limitrophes que sur le processus de paix israélo-palestinien.

Des options limitées

La Communauté internationale doit donc trouver une solution durable et les options sont limitées. D'une part, António Guterres, le Secrétaire général de l'UNHCR, reconnaît que «l'intégration locale d'un si grand nombre d'Irakiens dans les pays d'asile n'est pas une option». L'afflux de réfugiés en Syrie a déjà provoqué une augmentation de 7% de la population et la Communauté internationale a sûrement en mémoire 'Septembre Noir' au cours duquel la répression jordanienne avait fait des dizaines de milliers de victimes parmi les réfugiés palestiniens.

D'autre part, à l'heure actuelle, le retour des réfugiés présents dans la région est exclu tant que la sécurité n'aura pas été rétablie. Or, le règlement politique de cette crise, préalable au retour de la sécurité, reste encore très incertain.

Les millions d'euros promis lors de la Conférence d'avril sont donc essentiellement destinés à couvrir les besoins humanitaires des millions de réfugiés dans les pays limitrophes et assurer ainsi leur protection immédiate. Bien qu'indispensables, cette assistance et cette protection ne constituent pas une solution à long terme pour ces derniers.

La réinstallation reste donc, à l'heure actuelle, l'unique solution durable per-



Un réfugié irakien regarde la ville d'Amman. Sur le nombre estimé de deux millions d'Irakiens ayant fui leur pays, quelque 700 000 vivent actuellement en Jordanie, dont une majorité à Amman.

mettant d'offrir des perspectives aux réfugiés irakiens les plus vulnérables⁽²⁾.

La Norvège, la Suède et la Finlande ont déjà manifesté leur volonté de réinstaller des réfugiés irakiens. Lors de la conférence, le Canada a proposé 1 000 places, les Hollandais 500. Les Etats-Unis en avaient promis 7 000. Cependant, la loi américaine sur la sécurité intérieure, en excluant du programme de réinstallation toute personne «ayant apporté son soutien matériel à une organisation terroriste», force l'administration à des enquêtes sans fin sur les dossiers sélectionnés qui ralentissent d'autant la prise en charge des réfugiés.

La réponse française

Sur la question de la réinstallation, la France s'est prononcée en faveur d'une «coordination européenne». On ne peut que saluer l'inflexion de la position française qui ne s'était jamais prononcée en faveur de la création d'un programme européen ou national. Mais l'urgence de la situation appelle à plus de courage de la part des autorités. N'attendons pas

que les frontières se ferment, que la violence s'exporte et que les passeurs et les mafias soient la dernière solution pour les Irakiens.

L'année dernière, seulement une centaine de réfugiés irakiens ont demandé l'asile en France alors que, plus que jamais, nous pouvons trouver des places d'accueil et des moyens pour l'intégration des personnes réinstallées.

Forum réfugiés redemande donc avec insistance et détermination au Gouvernement français d'organiser en France l'accueil d'au moins 1 000 réfugiés irakiens parmi les plus vulnérables.

Notre communiqué de presse «**La France devrait accueillir au moins 1 000 réfugiés irakiens à partir de la Syrie et de la Jordanie**» et un dossier complet sur la crise des réfugiés irakiens. ■

Mathieu André

1 - Fin mai 2007, 2 millions d'Irakiens étaient déplacés à l'intérieur de leur propre pays et 2,2 millions étaient réfugiés dans des pays voisins, essentiellement en Jordanie et en Syrie.

2 - La «réinstallation dans un pays tiers» signifie qu'une personne reconnue comme réfugié quitte son premier pays d'accueil qui n'est pas en mesure de lui offrir une solution durable et est légalement installé dans un autre pays qui l'accepte.

Parole à ...



Parcours d'Exil est une association loi 1901 créée en 2001 ayant pour but d'offrir aux victimes de sévices, d'atteintes aux droits de l'Homme et tout particulièrement de tortures et de violences d'Etat, une réhabilitation médico-psychologique. Celle-ci leur permettant de dépasser les difficultés liées aux séquelles des sévices subis, de se réinsérer dans la société qui les accueille et de se recréer un projet de vie dans de bonnes conditions.

Notre activité se déploie autour de trois grands axes :

► **les soins médicaux psychothérapeutiques** qui se déroulent dans notre centre de santé agréé sur Paris ou dans le cadre de consultations délocalisées en province à Amiens, Troyes et prochainement à Lyon,

► **l'encadrement de professionnels** (déplacements sur la France entière) au travers de formations que nous dispensons aux professionnels qui travaillent avec un public de victimes de sévices et des mineurs isolés (ADOMA, AFTAM, OFPRA, ASE, PJJ etc.),

► **l'insertion sociale**. Nous proposons, dans un but thérapeutique, des cours qui visent à aider les patients dans leur insertion dans la société française (cours de français langue étrangère, mathématiques, histoire et civilisation, instruction civique, informatique)⁽¹⁾.

En partenariat avec Forum réfugiés, nous avons été retenus par la Commission européenne pour le développement des capacités de soins à Paris et en Région. Nous avons ainsi choisi d'ouvrir un centre de soins sur Lyon pour améliorer la prise en charge en santé mentale des réfugiés et des demandeurs d'asile comme la recherche-action de l'ORSPERE - ONSMP⁽²⁾, commandité par la DRASS, sur la santé mentale des demandeurs d'asile en région Rhône-Alpes le préconise.

Notre objectif n'est pas d'implanter une annexe de notre centre de santé dans la région lyonnaise mais de permettre un transfert de nos compétences, acquises grâce aux 6 000 patients reçus en 15 ans de pratique.

Ces années de pratique ont montré comment la souffrance psychique, mais aussi physique, des demandeurs d'asile et des réfugiés peut être difficile à diagnostiquer et à traiter. Nous avons vu trop de fois des «offres de soins» qui n'étaient pas adaptées.

Pourquoi Lyon ? Parce que la région Rhône-Alpes est la deuxième région d'accueil de demandeurs d'asile en 2006, totalisant 11,6 % de la demande globale et surtout parce que l'expérience ancienne et reconnue de Forum réfugiés en faisait un partenaire de choix.

Ce projet se déroulera en trois phases successives :

1— Pour permettre le démarrage des prises en charges médico-psychologiques, des soignants du centre de Paris viendront effectuer des co-thérapies avec la nouvelle équipe lyonnaise. Des formations sur le psycho traumatisme seront également délivrées à celle-ci. Ces soignants effectueront des phases «d'immersion» dans le centre de soins de Parcours d'Exil à Paris pour mieux s'imprégner du fonctionnement et des méthodes de soins développées par nos services.

2— Puis, un passage progressif de relais s'effectuera auprès des thérapeutes du centre de soins lyonnais. Ils seront en charge des consultations avec les soignants de Parcours d'Exil comme co-thérapeutes. En assistant à celles-ci ces derniers pourront reprendre des éléments importants du suivi dans une dynamique d'analyse de pratiques et de transfert de compétences.

3— A partir du 4^{ème} semestre du projet, l'équipe soignante de Lyon travaillera seule auprès des patients. Le médecin directeur et une psychologue de Parcours d'Exil interviendront alors une journée par mois pour animer de l'analyse de pratique.

A partir de ce centre de soins des sessions d'information et de formation seront délivrées auprès de tous les acteurs de la région Rhône-Alpes intéressés par le champ de la prise en charge du traumatisme chez les demandeurs d'asile et les réfugiés. Ce projet s'inscrit dans une demande locale forte et nous lui souhaitons le même développement que notre centre parisien, dans l'esprit d'ouverture qui nous a toujours animés. ■

Docteur Pierre Duterte
Médecin Directeur

1 - vous trouverez plus d'informations sur l'association Parcours d'exil sur www.parcours.asso.fr

2 - Observatoire Régional Rhône-Alpes sur la Souffrance en Rapport avec l'Exclusion - Observatoire National des pratiques en Santé Mentale et Précarité

La vie de l'associat

Rapport d'activité 2006

Le rapport d'activité 2006 de Forum réfugiés est disponible sur notre site Internet.

Forum réfugiés rencontre le nouveau ministre

Le 29 mai, Jean Costil, président, et France Charlet, responsable de nos actions, ont rencontré par Monsieur Brice Hortefeux, nouveau ministre de l'Intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Le ministre a exposé ses positions et ses orientations pour les mois à venir.

En 2007, le Transit a...

Le 11 septembre 2007, le centre de transit de transit sera l'occasion de célébrer l'anniversaire de ce centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Prévus tout d'abord comme un foyer de transit, le transit s'est inscrit dans une stratégie de développement d'un important réseau de centres de transit, toutes nationalités confondues, qui ont pour objectif primordial de stabilisation psychologique et de mise en œuvre d'un premier refuge et d'un accompagnement.

Cet anniversaire permettra d'évoquer les actions menées par les centres de transit et de par ses compétences et ses actions d'accueil d'urgence (redéploiement, accompagnement, interventions et expositions qui soulignent l'importance de cette « maison » souvent méconnue.

Engagement européen

Forum réfugiés participe à deux groupes de travail européens pour les réfugiés et les exilés. L'objectif de cette organisation et de faire connaître aux institutions européennes sur le règlement Dublin et de l'accès des réfugiés à l'asile.

Forum réfugiés a également participé à une réunion de travail de cette organisation qui s'est déroulée à Athènes. Cette réunion a rassemblé des représentants de défense des droits des réfugiés.

Exposition photo : un regard sur la situation psychologique

L'exposition « Dans l'attente... » a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public sur la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile le temps de la procédure d'accueil. Elle est ouverte de quant à l'avenir, à l'isolement et à la solitude.

La période d'attente est vécue comme une souffrance supplémentaire. Des violences psychologiques en passant par l'exil, le cadre de vie, les traumatismes psychiques. L'incertitude des démarches, la barrière des langues, les difficultés sociales et culturelles, la non reconnaissance de la qualification de réfugié, l'impossibilité de travailler et de se former, l'absence de perspectives d'avenir qui viennent alourdir cette situation d'attente. L'accompagnement et l'accompagnement procédural en lien avec les partenaires de Forum réfugiés offrent un soutien considérable pour ces personnes.

Durant six mois, Patrick Agenau et ses collègues ont travaillé avec les demandeurs d'asile et les réfugiés pour leur permettre de vivre leur réalité. Le travail autour de l'exposition est un atelier d'écriture ayant pour objectif de créer des liens de solidarité entre les participants. Près de 50 personnes se sont impliquées dans cette exposition.

L'exposition doit créer des liens de solidarité entre les participants et bibliothèques, associations, etc. Elle est ouverte à tous les publics et suscite de nombreuses réflexions et des échanges sur le vécu des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Au même titre que l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leur parcours, l'exposition leur permet de les aider à se reconstruire. Cependant, la souffrance passe aussi par la dimension collective et le lien avec les autres. Il est très important sur le maintien de la mémoire et de faire voyager cette mémoire. L'exposition permet de connaître le quotidien des demandeurs d'asile et des réfugiés.



■ = disponible sur www.forumrefugees.org

Regard sur... le Darfour

Khartoum avance et le Tchad s'enfoncé

Les récents progrès de l'action diplomatique internationale vis-à-vis de Khartoum masquent mal ses nombreuses impasses et dissimulent à peine l'ahurissante répétition au Tchad et en République centrafricaine d'un scénario pourtant déjà vu au Darfour.

Depuis les premières déclarations choc et mobilisatrices du représentant des Nations unies au Soudan Mukesh Kapila⁽¹⁾ début 2004, la communauté internationale a fait mine de s'emparer de la question du Darfour. Pourtant à ce jour, aucun règlement politique du conflit n'a encore été trouvé. Alors que les envoyés spéciaux se pressent à la porte du palais présidentiel soudanais pour tenter d'arracher une nouvelle concession de Khartoum, les combats se multiplient dans l'Est du Tchad, selon un scénario qui ressemble à s'y méprendre à celui des raids Janjawid⁽²⁾ au Darfour. En quelques mois et dans l'indifférence générale, le nombre de personnes déplacées dans l'Est du Tchad a été multiplié par quatre pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 150.000 selon le HCR. Dans un silence médiatique éloquent, l'armée française, liée par un accord de défense avec le pouvoir centrafricain, intervient depuis près d'un an à Birao, dans le nord-est de la RCA, là où se croisent rebelles et milices tchadiennes, soudanaises et centrafricaines, déplaçant des milliers de civils à travers les trois frontières.

L'est du Tchad sombre à son tour dans la crise

Alors que George Clooney et Bernard-Henri Lévy brandissent la menace du boycott des JO de Pékin, puissant allié du Soudan, la situation dans l'Est du Tchad se détériore un peu plus chaque mois, et les multiples accords de réconciliation entre Tchad et Soudan⁽³⁾ semblent autant d'alibis donnés à la communauté internationale pour ne pas entreprendre d'action significative. La présence des mêmes groupes ethniques de chaque côté de la frontière et les soutiens apportés par les deux gouvernements aux mouvements d'opposition voisins alimentent les rivalités entre les deux pays depuis plusieurs décennies. Selon les équipes des Nations unies sur le terrain, le pouvoir central tchadien aurait décidé de créer des groupes d'auto-défense villageois, en même temps qu'il tolère que son territoire serve de base arrière aux groupes rebelles du Darfour. La priorité de l'armée tchadienne semble de combattre les rebelles tchadiens en activité dans l'est du pays depuis début 2006 plutôt que de protéger les populations civiles des attaques de milices Janjawid. Des milliers de personnes déplacées, retournées et réfugiées sont aujourd'hui sur les routes, de part et d'autre de la frontière. Cette situation est un véritable casse-tête pour les travailleurs humanitaires dont les installations attirent tous ceux qui espèrent trouver plus de sécurité auprès des internationaux. Et la sécurité, c'est pourtant ce dont les ONG manquent de plus en plus au Darfour et au Tchad.

De fait, le débordement des violences au Tchad interroge sur l'absence de résolution du conflit du Darfour, malgré la mobilisation politique internationale.

Comment expliquer qu'une telle mobilisation pour le Darfour soit tenue en échec aussi longtemps, et peut-être aussi facilement, par l'ensemble des acteurs de ce conflit? Comment expliquer que cette même mobilisation ne permette pas non plus d'action efficace sur les effets déstabilisateurs du conflit du Darfour au Tchad? La réponse à ces interrogations passe nécessairement par un retour sur les causes de la crise.

Un conflit aux multiples facettes

La «crise du Darfour» est un conflit à facettes multiples qui dépasse largement le cadre géographique de cette province soudanaise. Ce n'est pas seulement un conflit interne entre le gouvernement soudanais, ses supplétifs, et des groupes d'opposition armés, mais un véritable bras de fer entre ceux qui se veulent les représentants du droit - voire de la morale - internationale et ceux qui fustigent l'ingérence des pays occidentaux dans les affaires internes d'un état souverain. C'est aussi un jeu régional complexe où les frontières héritées de la période coloniale ne sont que des pointillés sur la carte improbable d'une région désertique. Ajoutez à ceci un lobby pétrolier particulièrement significatif au Soudan ainsi qu'une médiatisation souvent simpliste du conflit qui a réussi à transformer une arme de guerre - l'argument ethnique - en cause majeure des combats. Et vous obtenez un cocktail très actuel qui bloque un système pourtant tout entier dévoué à faire et maintenir la paix: les Nations unies. Tant et si bien que l'on en a presque oublié le contexte initial de ce conflit: la revendication politique de deux groupes d'oppositions du Darfour, le SLM et le JEM⁽⁴⁾, qui, suite au succès tout relatif de leurs homologues sudistes, ont décidé de prendre les armes à leur tour pour obtenir un meilleur partage du pouvoir et des richesses. Alors en pleines négociations à Naivasha au Kenya avec le SPLM⁽⁵⁾ de John Garang, et à court d'effectifs militaires toujours mobilisés au Sud et dont une partie non-négligeable est elle-même originaire du Darfour, Khartoum cherche d'abord à mater la rébellion en armant des milices qui s'en prennent aux civils de même appartenance ethniques que les rebelles.



Vue d'ensemble du campement provisoire de Krinding, dans l'Ouest Darfour. Juillet 2004

Diplomatie «mégaphone»

La diplomatie occidentale reste très prudente à propos du Darfour jusqu'en mai 2004, lorsque sont signés les protocoles qui permettront d'aboutir à l'accord de paix final entre les sudistes du SPLM et le gouvernement de Khartoum le 9 Janvier 2005. C'est que la paix au Sud Soudan représente des enjeux économiques non-négligeables autour desquels les intérêts de tous se rejoignent. Le Sud Soudan est un gigantesque gisement de pétrole, que seule la Chine a commencé à exploiter après le retrait progressif des compagnies pétrolières occidentales pour cause d'insécurité. Il fallait donc que la paix soit signée, peu importe que des massacres soient commis ailleurs sur le territoire soudanais. Cette simultanéité du règlement du conflit Sud-soudanais et de l'irruption de la crise du Darfour dans les médias a créé une situation paradoxale puisque les états occidentaux étaient finalement partagés entre encourager la reconstruction juteuse au sud et faire pression pour que Khartoum mette fin aux massacres commis au Darfour. C'est ainsi que la diplomatie «mégaphone» a jusqu'ici prédominé sur l'action véritable ce qui a eu l'effet positif de mobiliser les médias pour faire connaître le conflit du Darfour et l'effet doublement négatif de simplifier la lecture du conflit par une lutte ethnique Arabes versus Africains et de permettre aux différents acteurs internationaux de masquer la mollesse de leur implication politique par l'utilisation de signes médiatiques forts.

Plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de l'Union Européenne, menaces et/ou vote de sanctions à l'encontre du gouvernement de Khartoum, saisine de la Cour Pénale Internationale, déploiement d'une force de l'Union Africaine (UA) sur place depuis 2004, soutien de l'OTAN, organisations de pourparlers de paix à N'Djamena puis à Abuja, tout ou presque a été envisagé pour tenter de mettre un terme à la crise du Darfour. Après de longs mois de négociations tendues, Khartoum a finalement accepté le déploiement d'une force hybride ONU-UA de 20.000 casques bleus au Darfour, sous certaines conditions clés: le commandement sera confié à l'Union Africaine et les soldats seront africains. Certains observateurs n'hésitent pas à décrire cette nouvelle étape du conflit comme une victoire diplomatique de Khartoum, qui après avoir fait traîner la prise de décision, finit par obtenir le contrôle de ce mécanisme onusien en évitant toute sanction et en faisant presque ignorer que des crimes contre l'humanité continuent d'être commis au Darfour. Plusieurs milliers de civils se sont récemment réfugiés en RCA après que, selon le témoignage des rescapés, leurs villages du Sud Darfour aient été bombardés par des hélicoptères et des avions de l'armée soudanaise.

Aujourd'hui la solution préconisée serait donc l'intervention de casques bleus au Darfour. Malgré les quatre années de présence laborieuse des soldats de l'Union Africaine, la communauté internationale espère donc que le changement de couleur des casques des soldats africains fonctionnera. Ces mêmes défenseurs du recours à la force et de l'ingérence humanitaire n'ont pourtant que faire de la détérioration rapide des conditions de sécurité dans l'est du Tchad. Malgré les appels répétés des ONG travaillant sur place aucune décision n'a encore été prise pour tenter d'enrayer la spirale de l'insécurité dans l'est du Tchad. Alors que les besoins ne cessent d'augmenter, les trop peu nombreuses opérations humanitaires au Tchad manquent aujourd'hui cruellement de ressources. Et si le nouveau gouvernement français a décidé de mettre ses avions cargo au service du PAM, et d'organiser le 25 juin à Paris une conférence mondiale sur le Darfour, il ne contribue qu'à hauteur de 2,25% au financement des opérations de l'ONU sur place⁽⁶⁾. Qu'attendent donc réellement les membres permanents du Conseil de Sécurité? A quoi servirait cette diplomatie ostentatoire à grands renforts de couverture médiatique si ce n'est au moins à faire en sorte que les personnes qui en ont le plus besoin au Tchad et au Darfour reçoivent une assistance en quantité et qualité suffisantes?

Samantha Maurin ■

Samantha Maurin a travaillé au Tchad et au Soudan en tant que chargée de protection et de plaidoyer, successivement pour Amnesty International, Médecins du Monde et Intermon Oxfam de 2004 à 2006.

1- Coordinateur humanitaire des Nations Unies au Soudan jusqu'en avril 2004. Mukesh Kapila est celui qui a en premier déclaré en mars 2004 que la situation au Darfour était « la pire crise humanitaire au monde ».

2- Janjawid est un terme arabe utilisé par les villageois rescapés pour désigner leurs agresseurs.

3- Le dernier accord en date a été signé le 3 Mai 2007 à Ryad. Deux autres accords avaient déjà été conclus puis violés par les deux parties, le premier en Février 2006 à Tripoli, le second à N'Djamena en Juillet 2006.

4- Sudan Liberation Movement (SLM) et Justice and Equality Movement (JEM).

5- Sudan's People Liberation Movement (SPLM).

6- Governments look away as Chad crisis worsens, Oxfam, Mai 2007.

Infos en bref...

Le chiffre

625 C'est le nombre d'annulations (convention de Genève et protection subsidiaire) de la Commission des recours des réfugiés (CRR) sur les recours introduits par des ressortissants des «pays d'origine sûrs».

80 % des premières demandes déposées par des ressortissants de ces pays ont été traitées en procédure prioritaire par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), privant ces demandeurs de l'effet suspensif du recours devant la CRR. Une grande majorité de ces 625 étaient donc expulsables entre la décision de l'OFPRA et la décision de la CRR.

Procédure d'asile à la frontière : la France condamnée.

Le 26 avril 2007, la Cour européenne des droits de l'Homme a sanctionné la France pour violation de l'article 13 (droit à un recours effectif) combiné à l'article 3 de la Convention (interdiction de la torture et des mauvais traitements). Dans cette affaire, en juillet 2005, un journaliste érythréen fuyant son pays d'origine avait été placé en zone d'attente à son arrivée à l'aéroport de Roissy. Sa demande d'asile ayant été considérée comme « manifestement infondée » par le bureau d'asile à la frontière de l'OFPRA, le ministre de l'Intérieur lui avait notifié une décision de non admission sur le territoire français. Redoutant des mauvais traitements en cas de réacheminement immédiat en Erythrée, l'intéressé avait saisi le juge des référés du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, lequel jugera, par ordonnance, sa demande irrecevable. Après avoir épuisé toutes les voies de recours internes - le Conseil d'Etat ayant prononcé un non lieu à statuer, il avait saisi en urgence la Cour européenne qui s'était opposée à son renvoi. La Cour de Strasbourg a condamné la France car en vertu de sa législation actuelle relative aux zones d'attente, le recours d'un demandeur d'asile contre la décision de non admission sur le territoire ne suspend pas l'exécution de la mesure de réacheminement. Il ne peut donc pas faire valoir ses risques de mauvais traitements en cas d'expulsion.

Début juin le ministère de l'immigration a présenté au Conseil d'Etat un projet de loi introduisant un recours suspensif dans un délai de 24 heures contre les décisions de refus d'entrée sur le territoire national au titre de l'asile. A suivre... (CEDH, 26 avril 2007, n°25389/05, Gebremedhin c. France).

Bilan 2006 de l'OFPRA. En 2006, l'OFPRA a enregistré 30 748 premières demandes d'asile et 8 584 demandes de réexamens. La demande d'asile globale a ainsi baissé de près de 33% par rapport à 2005 ! L'OFPRA a rendu 47 600 décisions dont 2 929 accords. Le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié ou d'octroi de la protection subsidiaire s'élève donc à 7,8%.

Voix communiquée de presse du 13 mars 2007.

Bilan 2006 de la CRR. En 2006, la CRR a enregistré 30 477 recours (soit une baisse de 25% par rapport à 2005) et a rendu 28 938 décisions (soit une diminution de 53,79% par rapport à l'année précédente). Le pourcentage d'annulations des décisions de l'OFPRA est de plus de 15% et s'élève à plus de 20% pour certains pays, parmi lesquels l'Albanie ou la Géorgie deux pays d'origine sûrs. La CRR reste ainsi la première juridiction administrative en terme de nombre de recours enregistrés mais aussi en terme de décisions administratives annulées ce qui interroge d'ailleurs sur les divergences d'interprétation faite par les deux instances de protection.

Encore une loi sur l'immigration et l'asile

Début juin, Brice Hortefeux, a présenté au Conseil d'Etat un avant projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, de l'intégration et de l'asile. Plus qu'une réforme il s'agit de mesures isolées entérinant quelques promesses de campagne électorale et, pour l'une d'entre elles, à mettre la législation française sur l'asile à la frontière en conformité avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Sur l'immigration, il s'agit essentiellement d'imposer des critères supplémentaires pour le regroupement familial dans le but de réduire cette immigration « subie » : ainsi, par exemple, les conditions de ressources sont rendues plus strictes et il est demandé au membre de la famille rejoignant d'avoir des connaissances « de la langue et des valeurs de la République » avant son départ.

Sur l'asile, l'avant-projet de loi introduit un recours suspensif de 24h pour les étrangers qui font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire au titre de l'asile (voir plus haut). L'OFPRA est rattaché au Ministère chargé de l'immigration qui nomme son directeur général. En outre, et sur ce point, il faudra être particulièrement attentifs, les dossiers des déboutés de l'asile seront transmis au nouveau Ministère. ■

ion

06

n réfugiés est disponible



ntre

Olivier Brachet, directeur général, notre bureau parisien, ont été reçus par le nouveau ministre de l'immigration, de l'intégration et du co-développement. Forum Réfugiés et le nouveau rendez-vous sera pris

10 ans !

Le Transit fêtera ses 10 ans. Cet anniversaire nous permet de retracer les moments forts de ces dix dernières années, de nos missions atypiques, de nos déplacements en destination des primo arrivants, de nos dispositifs nationaux qui lui a permis de passer de la perestroïka sur tout le territoire. Plus de 10 ans de rencontres et de confidences par un nouveau rendez-vous sera pris

Nous accompagner également les missions de soutien au centre, qui s'est associées aux moyens logistiques à des opérations de soutien (Kosovars). Nous sommes également intervenus autour des différentes interventions qui ont permis de compléter le chemin accompli de ces dix dernières années.

Forum réfugiés

Les équipes de travail d'ECRE (Conseil européen des réfugiés) chargés de définir la position des propositions alternatives des dossiers de la réforme du statut de réfugiés à l'Europe.

Participé à la réunion biennale de l'ECRE du 15 au 20 mai à Delphes en France, plus de 75 représentants d'associations de réfugiés en Europe.

Outil pour parler de la politique des réfugiés

(Titre provisoire) est née de la volonté de rendre publics les différents aspects des difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile. Difficultés liées à l'incertitude et au désespoir.

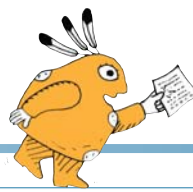
Comme une souffrance psychologique subie au pays, à l'accueil différentiel, n'est pas propice à la réparation. L'activité résume le quotidien des demandeurs, l'ignorance des procédures, la reconnaissance des diplômes, la formation sont autant de barrières à l'attente. L'accueil en centre de rétention et le suivi des dossiers sociaux représentent un véritable obstacle.

Et Michel Djaoui, photographes, ont accompagné les demandeurs d'asile, ont permis de témoigner de cette situation et ont donné lieu à deux autres ouvrages pour témoigner de l'enfermement d'origine des participants. Ces ouvrages sont impliqués dans l'élaboration

Entre les personnes. CADA, états, etc., sont autant d'espaces de liberté et de permettre des droits particuliers du demandeur

L'impact psychologique, l'implication des parcours de demande d'asile peut être un véritable obstacle à l'accompagnement de la dimension collective. Dans ce cadre, les équipes, jouent un rôle particulier de lien social. Ensemble, nous pouvons agir, afin de mieux faire entendre nos voix.





Actualité juridique

Infos compilées par Violaine Goddet

Regroupement familial. Malgré l'accord des préfectures autorisant le regroupement familial, de plus en plus de consulats français refusent des visas. A deux reprises le Conseil d'Etat a sanctionné le consulat de France à Abidjan et a demandé au ministère des Affaires étrangères de veiller à ce que l'examen nécessaire des actes d'état civil, dans le but d'éviter les fraudes, ne dépasse pas ce cadre normal, au point de nier les liens évidents qui unissent les familles.

Asile interne. Ayant tenu pour établi que le requérant, ivoirien, était engagé au sein du Rassemblement des républicains (CDR) et qu'il avait de ce fait des craintes en cas de retour, les Sections réunies de la CRR ont estimé, le 16 février 2007, que le requérant ne pouvait se voir opposer les dispositions relatives à l'asile interne dès lors que les autorités gouvernementales ivoiriennes n'étaient pas en mesure d'assurer une protection dans la partie nord du territoire, laquelle est contrôlée militairement par l'Alliance des forces nouvelles (CRR, SR, 16 février 2007, n°573815, M. T.).

Appréciation des craintes. La CRR estime que pour apprécier les craintes en cas de retour, il convient de prendre en compte de façon concrète les modalités d'un tel retour. Ainsi, elle considère que le fait qu'une personne d'origine cabindaise ait plus de risque de faire l'objet de contrôles et d'interrogatoires à son arrivée à l'aéroport de Luanda et d'être regardée comme proche ou membre du FLEC-FAC, accroît le risque de persécution pesant sur elle (CRR, 16 janvier 2007, n°587557, Mme M.).

Protection subsidiaire et RMI. La Commission départementale d'aide sociale du Rhône a annulé une décision de la CAF qui refusait le bénéfice du RMI à un couple de personnes, âgées de plus de 60 ans, ayant obtenu la protection subsidiaire au motif qu'elles ne justifiaient pas d'une résidence régulière de cinq années. La CDAS a fondé sa décision notamment sur l'article 28 de la directive européenne dite

"protection" (Directive 2004/83/CE du 29 avril 2004) lequel dispose que l'Etat membre ayant octroyé la protection veille à ce que les bénéficiaires de la protection subsidiaire reçoivent [...] la même assistance sociale nécessaire que celle prévue pour ses propres ressortissants (CDAS du Rhône, 16 décembre 2006, n°11368, M. et Mme M.).

Demande d'asile et procédure prioritaire. Le décret du 21 mars 2007 appliquant et modifiant le CESEDA (Décret n°2007-373 du 21 mars 2007 (JORF 22 mars 2007)), prévoit notamment des dispositions relatives à la procédure prioritaire laquelle n'était jusqu'ici pas réglementée. Ainsi, les nouvelles modalités de cette procédure, désormais prévue à l'article R. 723-1 du CESEDA, sont les suivantes : le demandeur d'asile à qui la préfecture a refusé l'admission au séjour dispose d'un délai de 15 jours, à compter de la notification explicite de ce refus et de la remise du formulaire d'asile, pour se présenter à la préfecture et remettre sous pli fermé sa demande d'asile. La préfecture est alors tenue de remettre dès réception ce dossier à l'OPFRA.

Asile en rétention. Le tribunal administratif a considéré qu'en présentant un Congolais placé en rétention aux autorités consulaires de son pays d'origine et en informant ces dernières qu'il avait déposé une demande d'asile, le préfet avait porté une atteinte manifeste à ses droits de nature à modifier sa situation et à lui faire courir le risque de subir des traitements contraires à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme (TA de Lille, ordonnance du 29 mars 2007, n°0702117, M. K.).

Effet suspensif d'un recours devant la CRR d'un ressortissant d'un « pays d'origine sûr ». Le juge des libertés du TGI de Poitiers, dans sa décision du 3 juin 2007, TIGA-SHVILL, a estimé que le recours devant la CRR d'un demandeur d'asile ressortissant d'un « pays d'origine sûr » faisait obstacle à son renvoi vers son pays d'origine en vertu de la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette convention ayant une valeur supérieure à la loi interne, le principe du droit à un recours effectif posé par son article 13 empêche l'application des dispositions nationales contraires. Dès lors, le demandeur ne peut être maintenu en rétention.

Décret sur les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) (Décret n°2007-399 du 23 mars 2007 (JORF 24 mars 2007)). Les nouvelles dispositions modifiant la partie réglementaire du Code de l'action sociale et des familles concernent principalement les modalités de l'offre de prise en charge dans un CADA, de l'entrée et des sorties des centres dans lesquels les préfets jouent un rôle actif puisqu'ils proposent l'offre et donnent leur accord pour les entrées et sorties. Le décret précise en outre que les gestionnaires des centres doivent transmettre chaque mois à la préfecture la liste des personnes accueillies. Le décret prévoit encore que les personnes déboutées peuvent se maintenir un mois dans le centre suite à la notification de la décision définitive, mais ne peuvent saisir l'ANAEM que dans un délai de 15 jours pour obtenir une aide au retour dans leur pays d'origine.

Motivation des OQTF (Obligation de quitter le territoire français). La décision d'OQTF n'est pas une conséquence du refus de séjour mais une décision distincte. Elle doit donc être motivée en fait et en droit, et ce même si la motivation est la même que celle du refus de titre de séjour. (TA Lyon, 30 avril 2007, n°0701162, M. B.)

Non lieu à statuer sur le recours d'un demandeur d'asile reconduit dans son pays d'origine. Les sections réunies de la CRR ont considéré que le recours d'un Turc placé sous procédure prioritaire et reconduit dans son pays d'origine était temporairement sans objet. Elles ont retenu que l'application de la Convention de Genève impliquait que le demandeur d'asile sollicitant une protection se trouve nécessairement en dehors de son pays d'origine (CRR, SR, 1er juin 2007, 573524, Aydin).

Transition démocratique réussie en Mauritanie. Les Sections réunies de la CRR ont notamment estimé qu'eu égard à la situation politique actuelle de la Mauritanie, et à la transition démocratique dont l'élection présidentielle des 11 et 25 mars 2007 a constitué l'aboutissement, le fait que les autorités mauritaniennes aient connaissance de l'existence de la demande d'asile déposée par le requérant, est insuffisant pour justifier de craintes actuelles et personnelles ou de menaces graves en cas de retour (CRR, SR, 1er juin 2007, 560440, Oumar Bocar). ■

Informations pays

Infos compilées par Magalie Santamaria

Kosovo : vers l'indépendance de la province serbe ? Dans un rapport final rendu public le 26 mars 2007, Martti Ahtisaari, médiateur de l'ONU sur le statut du Kosovo, a conclu que « l'indépendance sous supervision internationale est la seule option viable » pour la province du Kosovo. En effet, il semble que ni le maintien d'une administration internationale, ni la réintégration dans la Serbie n'apparaissent comme des solutions envisageables. Seule une réelle indépendance de la province garantirait, à terme, les conditions de la paix dans la région. Si le Président kosovar Fatmir Sejdiu a qualifié la journée d'« historique », le Président serbe Boris Tadic, a à l'inverse, jugé inacceptable une telle proposition, refusant catégoriquement toute indépendance du Kosovo. Les Etats-Unis et l'Union européenne se sont ralliés à l'indépendance préconisée par l'ONU. Le Conseil de sécurité doit dorénavant se prononcer sur l'opportunité d'une telle indépendance. Toutefois, un accord s'avère d'ores et déjà difficile, la Russie s'étant positionnée pour une solution négociée entre la Serbie et la province du Kosovo. www.operationspaix.net et Le Monde

RDC : de nouveaux déplacements de population dans l'est du pays. L'est de la République Démocratique du Congo (province du Nord-Kivu) est de nouveau en proie aux violences. En cause : la reprise des combats entre les forces gouvernementales (Forces armées nationales, FARDC) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), groupes de rebelles rwandais. Les FDLR font l'objet d'une offensive de la part du gouvernement congolais depuis le début de l'année, provoquant le déplacement de près de 120 000 personnes, selon le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) à Goma. Les populations civiles sont les principales cibles de ces combats. Accusées à tort par les militaires de soutenir les rebelles, les villageois sont aussi victimes de racket, de pillage et de violence de la part des FDLR. Plus récemment, le conflit a touché la principale ville de la région, Goma. La Mission des Nations Unies en RDC (MONUC) reste impuissante face aux exactions commises contre les populations. www.irnnews.org

Zimbabwe : vague de répression contre l'opposition depuis mars. Au Zimbabwe, le Président Robert Mugabe a lancé une vaste campagne de répression contre l'opposition. En effet, les leaders de l'opposition ont été la cible du gouvernement zimbabwéen, tout comme les journalistes, les militants de la société civile, les étudiants et les habitants des quartiers réputés être des bastions de l'opposition. Le durcissement de la politique de Mugabe fait suite aux mobilisations croissantes de l'opposition à travers « la Campagne pour sauver le Zimbabwe ». La police anti-émeute a sévèrement réprimé la réunion du 11 mars et de nombreux militants de l'opposition ont été arrêtés (comme le leader du Mouvement pour un changement démocratique, Morgan Tsvangirai). Dans les semaines qui ont suivi cet épisode, la police a intensifié sa répression, procédant à de nombreuses arrestations (1 000 personnes), à des détentions arbitraires, et menant des attaques contre les populations de certains quartiers d'Harare. Suites aux condamnations des pays occidentaux reçues par le Président Mugabe, ce dernier a déclaré que la répression de la police était parfaitement justifiée et que les personnes qui avaient été battues méritaient ce traitement. www.hrw.org

Somalie : violents combats à Mogadiscio. Fin décembre 2006, l'armée éthiopienne a chassé les Tribunaux islamiques de Mogadiscio et a permis le retour du gouvernement fédéral de transition, dirigé par le Président Abdullahi Yusuf. Début février, les combattants des Tribunaux islamiques ont déclenché une insurrection et ont multiplié les attaques contre les forces gouvernementales et l'armée éthiopienne, reprenant même le contrôle de Mogadiscio pendant quelques semaines, au cours du mois de mars. Les violents combats qui ont opposé les insurgés et les forces gouver-

nementales soutenues par l'armée éthiopienne, ont poussé à l'exode environ 400 000 habitants, entre février et mai 2007. Il s'agit du mouvement de population le plus important du pays. L'offensive des troupes somaliennes et éthiopiennes sur les combattants des Tribunaux Islamiques au cours des dernières semaines, leur a permis de reprendre le contrôle de la ville de Mogadiscio. Des milliers de déplacés commencent ainsi à revenir dans la ville. Cependant, la situation demeure extrêmement tendue, des combats ayant toujours lieu dans certaines zones de la ville, et les attaques des Tribunaux Islamiques pouvant reprendre à tout moment. www.unhcr.org et Le Monde

Sri Lanka : les populations civiles prises au piège des affrontements entre les forces gouvernementales et les Tigres Tamouls. La situation politique s'est sévèrement détériorée au Sri Lanka, où l'accord de cessez-le-feu instauré il y a quatre ans entre les forces gouvernementales et les Tigres libérateurs de l'Etat tamoul (LTTE), a été rompu l'an dernier. A la fin 2006, les violences avaient provoqué le déplacement de plus de 207 000 personnes à l'intérieur de l'île, alors que 15 000 Sri Lankais étaient partis trouver refuge en Inde et quelques milliers d'autres en Europe, dont 2 000 en France. Les affrontements se sont poursuivis début 2007, et particulièrement à l'est du pays, dans le district de Batticaloa. Pris au piège des bombardements de l'armée, et des attaques au mortier des rebelles, 160 000 civils ont fui le district. En mars, l'armée gouvernementale a affirmé avoir coulé deux navires soupçonnés de transporter des armes et des explosifs pour les rebelles. En riposte, les LTTE ont bombardé une base de l'armée de l'air proche de l'aéroport de Colombo, déplaçant les violences dans la capitale. La reprise progressive du contrôle sur le district de Batticaloa par l'armée au cours des dernières semaines, a permis au gouvernement, avec l'aide de l'UNHCR, d'organiser le retour d'une partie des centaines de milliers de déplacés qui avaient fui au début de l'année. www.hrw.org et BBC news

Haïti : moins de violences à Port-au-Prince. Un an après l'élection de René Préval à la présidence d'Haïti, Port-au-Prince retrouve une relative stabilité et semble moins en proie aux violences des gangs. Grâce à une politique déterminée du gouvernement, aidé dans sa tâche par la Minustah une partie de ces gangs a été démantelée, et près de 600 de leurs membres ont été arrêtés en 2007. Plus ou moins liés à l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide, ces groupes armés sont à l'origine de la situation chaotique qui prévaut en Haïti, pratiquant le kidnapping, le meurtre, le trafic d'armes et de drogue, et oeuvrant pour la déstabilisation du nouveau pouvoir en place. Selon les Nations Unies, ces derniers mois ont été les plus calmes depuis 2004. Toutefois, le débâtement total du système économique et social rend très fragile tout espoir d'une amélioration rapide. www.irnnews.org et La Croix. ■

Affaires européennes

Infos compilées par Mathieu André

Frontières maritimes Sud. Les arrivées aux Canaries et à Lampedusa, après avoir connu une forte diminution en début d'année, ont brusquement repris suite à une amélioration des conditions météorologiques. Les autorités espagnoles s'estiment pourtant satisfaites. D'une part, les derniers arrivants aux Canaries sont renvoyés très rapidement grâce notamment aux experts déployés par FRONTEX afin d'identifier leur nationalité. Cette opération conjointe de l'agence européenne devrait d'ailleurs devenir permanente. D'autre part, les patrouilles opérant dans les eaux territoriales de Mauritanie et du Sénégal et impliquant, dans les deux cas des forces espagnoles et nationales, ont permis une augmentation des interceptions et des retours qui s'avèrent plus faciles qu'en haute mer où opère FRONTEX. Ce type d'opération pourrait être étendue à la Libye. Par ailleurs, Malte a obtenu le déploiement d'une nouvelle opération conjointe au large de la Libye dans la continuité de l'opération Nautilus qui avait eu lieu l'année dernière. Cet Etat a été au centre de toutes les critiques début juin après son refus de porter secours à des naufragés localisés en zone libyenne de sauvetage. Afin de ne pas supporter seule les manquements libyens, Malte a proposé, lors du Conseil JAI du 12 juin, que les migrants secourus en mers soient répartis équitablement entre les Etats membres. Plusieurs pays, dont la France, ce sont dits opposés à ce système qui pourrait créer, selon eux, un

« appel d'air ». Enfin, les 23 derniers passagers d'origine asiatique du « Marine 1 » (voir notre précédente édition) qui étaient détenus par les autorités espagnoles dans un hangar en territoire mauritanien depuis plus de 100 jours ont été officiellement remis aux autorités mauritaniennes qui les ont transférés dans un centre. Les autorités espagnoles ont dit qu'elles continueraient à rechercher la nationalité de ces personnes afin d'organiser leur expulsion. L'action de l'Espagne dans cette crise a été peu transparente et s'est déroulée en l'absence de toute base juridique connue. Espérons que les nombreuses critiques des ONG et partis politiques feront prendre conscience aux institutions européennes de la nécessité de préciser le droit des réfugiés en cas d'interception en mer.

Création d'équipe d'intervention rapide aux frontières. Le Conseil européen et le Parlement ont adopté fin juin le règlement permettant le déploiement par FRONTEX d'équipes d'intervention rapide aux frontières (RABIT). 450 gardes frontières seront mobilisables rapidement en fonction de leurs compétences par l'agence européenne et interviendront en cas d'afflux massif de migrants dans un des Etats membres. Ils devront mettre en œuvre le Code Schengen de franchissement des frontières, lequel définit au niveau européen les notions de demandeur et de demande d'asile.

Cour européenne de justice. La Commission européenne a saisi la Cour européenne de justice (CJCE) d'un recours en

manquement contre les Etats membres n'ayant pas transposé la Directive du 22 septembre 2003 relative au regroupement familial. Les trois premiers Etats concernés sont le Luxembourg, Malte et l'Italie. Les recours contre les autres Etats membres suivront. Le 19 avril, la CJCE a également condamné la Grèce pour non transposition dans les délais impartis de la directive relative aux conditions minimales en matière d'accueil des demandeurs d'asile. La Grèce devra se mettre en conformité et a été condamnée aux dépens.

L'avenir du système européen d'asile. Le 6 juin 2007, la Commission a publié son Livre vert sur la politique européenne en matière d'asile. Ce document évoque les défis à relever afin d'atteindre les objectifs d'un système commun européen d'asile d'ici 2010 et pose les questions auxquelles est confrontée la Commission. Il appelle les observateurs et les parties prenantes à communiquer leurs positions sur les différents points abordés avant la fin août. Un plan d'action devrait s'inspirer de ces réponses et être présenté début 2008. Cette publication a été accompagnée des résultats de l'évaluation du système Dublin II et EURODAC qui conclut à la pleine réussite du système sans poser la question de ses effets sur la vie des demandeurs d'asile ni sur le coût financier de ce système que la Commission reconnaît ne pas pouvoir chiffrer. Ces publications ont été suivies d'une proposition de directive visant à étendre le statut de résident de longue durée aux réfugiés et aux personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire. ■

Je commande le Rapport 2007 sur l'asile (244 pages) et je m'abonne pour 1 an au Journal de Forum réfugiés

Quantité x 20 € (Port compris) = €

Je commande le Rapport 2007 sur l'asile

Quantité x 15 € (Port compris) = €

Je soutiens les actions de Forum réfugiés et je fais un don de

15 € 40 € 80 € 150 € €

Je commande le T-shirt "Il faut protéger les réfugiés"

Femme Taille unique Qté x 13 € (Port compris) = €

Homme M : Qté x 13 € L : Qté x 13 € XL : Qté x 13 € (Port compris) = €

Je commande le parapluie "Il faut protéger les réfugiés"

Quantité x 17 € (Port compris) = €

Je joins mon chèque bancaire ou postal à l'ordre de Forum réfugiés (adresse : BP 1054 - 69612 VILLEURBANNE Cedex) 60 % de mon don étant déductible de mes impôts à hauteur de 10 % de mes revenus imposables, je souhaite recevoir un reçu me donnant droit à une déduction fiscale. Conformément à la législation en vigueur, je dispose d'un droit d'accès et de rectification me concernant sur le fichier de Forum réfugiés. Conditions d'adhésion à demander auprès du secrétariat de l'association.

Nom

Prénom

Adresse

Ville Code postal

E-mail Téléphone



rapport + abonnement

rapport

soutien

T-shirt

parapluie



Editeur : Association Forum réfugiés
BP 1054 - 69612 Villeurbanne
Tél 04 78 03 74 45 - Fax 04 78 03 28 74
E-mail : direction@forumrefugies.org
Site internet : www.forumrefugies.org

Directeur de publication : J. COSTIL
Rédacteur en chef : O. BRACHET
Rédactrices en chef adjointes : F. CHARLET et M. BENZINEB
Secrétaire de rédaction : A.L. DEVAUX
Comité de rédaction : N. BADEK - M. BENZINEB
F. CHARLET - V. GODDET - R. GOYET - A. HADZOPOULOS
N. JEUNE - C. LEQUIEN - C. ROYER - E. ROYER - M. SANTAMARIA
Traductions : ALTICA
Illustration (B'asile) : CAMILLELVIS
Conception Graphique : N. NAVARRE
8 cours d'Herbouville 69004 Lyon - 04 78 28 55 44
Imprimerie : FERREOL
6 rue du Périgord - 69330 Meyzieux - 04 37 44 34 44

Prix du N° : 3 €

Abonnement annuel : 12 €

N° CPPAP : 1007 H 78051

N° ISSN : 1286-1383

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2007

Tirage : 11 200 exemplaires

ASSOCIATION LOI 1901 FONDÉE EN 1982

SIÈGENT À SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

DES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS

AINSI QUE DES PERSONNES

PHYSIQUES